

Obligations vis à vis de l'agence immobilière

Par rbk47, le 03/11/2011 à 15:47

Bonjour,

J'ai signé une reconnaissance d'indications et de visite avec une agence immobilière. Si je fais une proposition chiffrée pour l'achat de l'appartement par l'intermédiaire de cette agence, et que ma proposition est rejetée, est ce que je suis libérée de mes liens avec cette agence ?

Par vanceslas, le 05/11/2011 à 15:14

Bonjour votre seul engagement est d'acheter cette maison par l'intermédiaire de l'agence si l'offre est acceptée sinon pas de soucis bon week end